



Engagement du demandeur lors d'une activité d'observation à l'IUCPQ-ULaval

La personne intéressée par une activité d'observation (demandeur, ci-après) s'engagera à respecter toutes les directives ci-dessous, et ce, avant la tenue de l'activité.

Considérant que cette activité d'observation n'est pas liée aux activités d'un établissement d'enseignement et que le demandeur n'est pas considéré comme un employé de l'IUCPQ-ULaval au sens de la loi, il ne pourra pas bénéficier de la couverture d'assurance responsabilité professionnelle et civile ainsi que de la protection de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*. Le demandeur sera en tout temps responsable de tout dommage causé par sa faute, dans le cours ou à l'occasion d'une activité d'observation, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent formulaire.

À titre de demandeur, il s'engagera à :

- Avoir une tenue vestimentaire appropriée;
- Avoir un comportement respectueux envers le membre du personnel accompagnateur, les intervenants(-es) ainsi que les usagers(-ères) de l'IUCPQ-ULaval;
- Être accompagnée en tout temps par le membre du personnel accompagnateur;
- Être identifié, tout au long de l'activité, comme une personne participante à une activité d'observation auprès des intervenants(-es) ainsi que des usagers(-ères) de l'IUCPQ-ULaval;
- Avoir obtenu le consentement libre et éclairé de l'utilisateur(-ère) au préalable pour accéder à l'information contenue dans son dossier ou à quelque renseignement personnel que ce soit. Même dans un tel cas, c'est-à-dire si l'utilisateur(-ère) a donné son consentement, le demandeur pourra avoir accès seulement aux renseignements qui concernent l'utilisateur(-ère);
- Agir uniquement comme personne observatrice, soit sans réaliser d'intervention directe ou indirecte auprès de la clientèle. À ce titre, elle n'effectue pas d'activités réelles de travail en vue de produire ou de distribuer un bien ou un service et, par conséquent, elle n'est pas protégée par les lois du travail advenant une blessure;
- Reconnaître qu'il ne recevra aucune rémunération en lien avec cette activité d'observation;
- Reconnaître que l'activité d'observation se déroulera dans un milieu clinique et que cette situation l'expose à certaines situations qui comportent des risques ou qui ne peuvent pas convenir à tous et toutes;
- Remplir le formulaire *Engagement de confidentialité et de respect de la sécurité des actifs informationnels* transmis par la Direction de l'enseignement et des affaires universitaires;
- Prendre connaissance de la [Politique relative à la sécurité de l'information](#) (DSM-024) et la [Politique relative à l'utilisation des médias sociaux](#) (DRHC-512) qui stipulent, entre autres, qu'il est interdit de :
 - o Divulguer de l'information apprise dans le cadre de l'activité d'observation;
 - o Prendre une photo, une vidéo ou faire un enregistrement sonore;
 - o Publier, de quelque façon, y compris dans les médias sociaux, des commentaires concernant l'activité d'observation, les usagers, les intervenants(-es) ou les lieux.



J'atteste avoir lu les éléments ci-haut et je m'engage à respecter toutes ces directives et à me présenter à la date et à l'heure convenue.

Nom du demandeur

Signature du demandeur

Date

Autorisation du parent ou tuteur légal (seulement pour les demandeurs âgés de moins de 18 ans)

J'atteste avoir lu les éléments ci-haut et j'accepte que mon enfant participe à l'activité d'observation qui se déroulera au sein de l'IUCPQ-ULaval.

Nom du parent/tuteur légal

Signature du parent/tuteur légal

Date

Pour toutes questions en lien avec ces consignes, veuillez contacter un membre de l'équipe de la Direction de l'enseignement et des affaires universitaires à iucpq.enseignement@ssss.gouv.qc.ca.